

## LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

CORÉE DU SUD—PROTESTATION CONTRE LA CONDAMNATION À MORT DE KIM DAE-JUNG—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Bill Clarke (Vancouver Quadra):** Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire importante et urgente. Étant donné les persécutions et les intimidations dont M. Kim Dae-Jung, ancien candidat à la présidence en Corée du Sud et chef de l'opposition non communiste, a fait l'objet, persécutions et intimidations qui ont abouti à sa condamnation à mort par le tribunal militaire, et étant donné que ses chances de faire appel sont extrêmement restreintes et qu'il risque d'être exécuté de façon imminente, je propose avec l'appui du député de Lisgar (M. Murta):

Que la Chambre proteste contre la décision déplorable du tribunal militaire de Corée du Sud de condamner à mort M. Kim Dae-Jung et que la Chambre demande au président coréen, M. Chun, d'intercéder pour obtenir la libération de M. Kim.

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être mise en délibération qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

## L'ÉNERGIE

LES EXPORTATIONS DE GAZ NATUREL—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'HONORER SES ENGAGEMENTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mlle Pat Carney (Vancouver-Centre):** Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très urgente. Étant donné le triste dossier que s'est constitué le gouvernement libéral en ne tenant pas ses promesses électorales, je propose, avec l'appui du député de Vancouver-Sud (M. Fraser):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement d'honorer l'engagement qu'a pris en son nom l'actuel leader du gouvernement à la Chambre au cours d'une émission de ligne ouverte diffusée à Vancouver et en vertu duquel le fédéral ne décréterait aucune taxe sur l'exportation du gaz naturel.

**M. MacEachen:** Qui a dit cela?

**Mme le Président:** Cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

## Questions orales

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

## LA PUBLICITÉ GOUVERNEMENTALE

ON DEMANDE SI LA DÉCLARATION DU MINISTRE EXPOSE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, j'ai à poser au premier ministre quelques questions au sujet d'une pratique qui, à nos yeux, constitue une grave injure au Parlement et un emploi abusif des fonds publics. Ce matin, on a posé la question suivante au ministre d'État (Multiculturalisme) à la télévision, et je cite:

Avant que le gouvernement puise dans le Trésor public, nous voudrions savoir si le Parlement a approuvé le concept de cette campagne de publicité.

Le ministre a répondu ceci:

En principe, c'est ainsi que l'on procède.

Le premier ministre pourrait-il nous dire si le ministre parlait au nom du gouvernement?

**M. Andre:** Le gouvernement n'a pas de principes.

**L'hon. Jim Fleming (ministre d'État (Multiculturalisme)):** Madame le Président, bien entendu, je parlais en tant que président du comité de cabinet chargé des communications. Si vous me permettez de préciser que j'ai déclaré ce matin, au milieu du chahut de l'opposition, j'ai dit—et c'est la politique que nous avons suivie—que toute publicité menée par le gouvernement fédéral et financée à même les fonds publics devrait soit traduire l'opinion de la majorité des députés, comme ce fut le cas pour la première phase de notre campagne sur la constitution en août, laquelle reflétait l'opinion des députés de tous les côtés de la Chambre sur la nécessité d'exiger une réforme constitutionnelle au cours de la campagne référendaire, soit être l'expression d'une politique dont la Chambre devait à tout le moins avoir approuvé le principe.

L'APPROBATION DES PROGRAMMES PAR LE PARLEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition):** Madame le Président, le premier ministre fait preuve d'une étrange répugnance à répondre à cette question qui a trait à l'énoncé de la politique gouvernementale et au fait que le ministre d'État (Multiculturalisme) ait reconnu avoir fait cette déclaration à titre de président du comité ministériel. Le premier ministre n'a pas répondu à la question de savoir si le ministre parlait au nom du gouvernement et s'il énonçait la position du gouvernement du Canada en disant qu'en principe le gouvernement du Canada est justifié de dépenser les deniers publics à cette fin uniquement si le Parlement a approuvé le concept qui fait l'objet de la campagne publicitaire. C'est textuellement ce qui a été dit au réseau CTV ce matin, et cela diffère légèrement de ce que le ministre vient de dire à la Chambre.

Je demande au premier ministre de ne pas se défilier, de parler lui-même au nom de son gouvernement et de nous dire s'il s'agit là de la politique de son gouvernement.